

# Le compteur Linky ne passe pas !



**Un conseil municipal unanime contre les compteurs Linky imposés à la collectivité.**

**G**ilbert Trémolet, le maire, annonçait que les quatre groupes représentés au conseil municipal s'étaient retrouvés. Pour travailler, après information auprès de la CNIL et des études des possibilités juridiques, d'une proposition du Collectif "Stop-Linky-Die", lors des trois conseils municipaux précédents. Le maire, faute d'une connaissance pointue du dossier, ne s'était pas prononcé sur le sujet. Il avait convoqué une commission sur le sujet. M. Jouve précisait « que cette délibération reprend les propositions du collectif, dont l'excellente étude juridique de 45 pages. Cette délibération de 3<sup>e</sup> génération est so-

lide afin de ne pas avoir les déboires préfectoraux des précédentes. Je loue le travail important du Collectif son sens de la responsabilité et sa pédagogie ! ». Joëlle Corriol remercie le maire, « d'avoir eu l'intelligence de changer d'avis ! »

## **Le conseil municipal délibère et refuse le déclassement des compteurs existants**

Par délibération du conseil municipal du mardi 15 mai, portant refus du déclassement des compteurs d'électricité existants et de leur élimination. S'appuyant sur 3 articles du code général des collectivités territoriales ; Considérant que la dé-

cision de déclassement d'un bien va au-delà d'un simple acte de gestion relevant de la compétence de l'établissement public et que la commune, en tant que propriétaire des compteurs, est seule compétente pour prononcer le déclassement d'un bien de son domaine public et son élimination ; considérant aussi que l'établissement public ne peut pas aliéner les compteurs existants sans le consentement préalable de la commune et le déclassement préalable des compteurs ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : Refuse le déclassement des compteurs d'électricité existants ; Interdit l'élimination

des compteurs existants et leur remplacement par des compteurs communicants Linky sans le consentement préalable de la commune et une décision de désaffectation de la part de son Conseil municipal.

## **Vote unanime des quatre groupes**

Vote unanime des quatre groupes représentés au Conseil municipal de Die et dans cette commission : "Poursuivons Notre Action Pour Die" de Marie Françoise Virat ; "Pour Die Naturellement", de Didier Jouve ; "Une gauche citoyenne pour Die", pour Joëlle Corriol et "Futur@Die" de Gilbert Trémolet.